

REFERENTIEL DE COMPETENCES		REFERENTIEL D'EVALUATION	
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
COMPETENCE 1 : Intégrer les enjeux du RGPD en tenant compte de la nature des données collectées dans le cadre de son activité économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre légal en lien avec le recueil des données et leur traitement • Définir la (les) finalité(s) de la collecte de données dans le cadre de l'activité économique • Définir la nature des données à collecter selon la finalité 	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprenant répond à un questionnaire. Chaque réponse donnera lieu à une argumentation à l'oral avec le formateur évaluateur • L'apprenant répond à un QCM • L'apprenant complète un questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • La (les) finalité(s) de collecte de données sont en adéquation avec le cadre de l'activité économique de l'entreprise. • 1/3 de réponses fausses est acceptable (2/6) • Les bases légales de traitement des informations selon leur finalité dans l'entité sont entièrement acquises (100%)
COMPETENCE 2 : Caractériser les données à caractère personnel afin de mettre en place un traitement dans le respect du RGPD.	<ul style="list-style-type: none"> • Discerner les informations personnelles à recueillir en fonction de la nature des données à collecter • Comprendre les principes de traitement de données 	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprenant sélectionne dans une liste, les données légitimes à collecter. Chaque réponse donnera lieu à une argumentation à l'oral avec le formateur évaluateur. • L'apprenant à un QCM à remplir 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données personnelles sélectionnées sont en cohérence avec la finalité de traitement défini. • Est attendu 100% de bonnes réponses
COMPETENCE 3 : Identifier dans son entreprise le périmètre concerné par la mise en œuvre du RGPD.	Identifier dans son entreprise le périmètre concerné par la mise en œuvre du RGPD.	L'apprenant complète la liste des traitements du registre (onglet 2)	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des traitements sont identifiés, ainsi que leurs finalités. • Les items sont remplis de façon conforme à l'organisation
COMPETENCE 4 : Identifier et mettre en place les procédures nécessaires au respect du RGPD, en minimisant de la collecte des données, en respectant la durée de leur conservation, en respectant le devoir d'information, en répondant aux droits des personnes, en maîtrisant la circulation des données et leur sécurisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mettre en place les procédures nécessaires au respect du RGPD. • Minimiser la collecte des données, • Respecter la durée de leur conservation, • Respecter le devoir d'information, • Répondre aux droits des personnes, • Maîtriser la circulation des données et leur sécurisation 	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprenant complète la (les) fiches opérationnelles du registre. • Le formateur/évaluateur s'assurera de la maîtrise des acquis lors d'un entretien sur les motifs de réponse. • L'apprenant s'assure de mettre en œuvre les obligations dans le cas d'une sous-traitance, le cas échéant. • Personnaliser et compléter l'onglet 4 – Mesures de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure mise en place respecte l'ensemble des règles et contraintes du RGPD, sachant que les items suivants doivent être maîtrisés à 100% <ul style="list-style-type: none"> ○ Le devoir d'information ○ Le respect du droit des personnes ○ La collecte de données sensibles hors du contexte légal • Les procédures de sécurisation sont adaptées à l'organisation et mise à jour selon une fréquence définie.